

## LETTRE INFO N° 18



**L'itinérance est de retour !  
Du 14 au 19 juin 2021  
sur le GRP® Tour du Boulonnais  
Inscrivez-vous vite...**



**Nous vous proposons une Randonnée itinérante  
du 14 au 19 juin 2021  
du Bocage Boulonnais à la Côte d'Opale**  
(dans le respect des consignes sanitaires gouvernementales en vigueur)

**INSCRIPTIONS CLOSES**

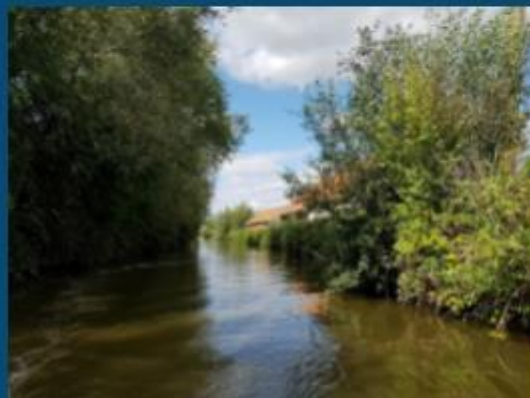
# Journées Intergénérationnelles

## Jeudis 8 juillet et 19 août 2021



***Nous vous donnons rendez-vous à Clairmarais pour deux journées familiales et estivales, à la découverte de la faune et la flore de ce site unique. Dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.***

[Consulter le flyer](#)



***Une journée pour les petits et les grands qui comprend la randonnée encadrée le matin et la balade en bateau-découverte du marais l'après-midi.***

***Pour le déjeuner, 2 formules au choix : Possibilité de pique-nique (non fourni) à l'extérieur ou repas à l'Estaminet La Baguette. Sous réserve de l'ouverture du restaurant à ces deux dates. Attention les places sont limitées.***

[S'inscrire](#)

Lien vers le flyer :

<https://cms.ffrandonnee.fr/data/CD62/files/CDRP62/2021/flyer-intergenerations-juillet-et-aout-2021-ok.pdf>

Lien vers le bulletin d'inscription :

<https://cms.ffrandonnee.fr/data/CD62/files/CDRP62/2021/bulletin-d-inscription-intergenerations-2021.pdf>

# Le nouveau plan de reprise d'activité à partir du 19 mai 2021

De nombreuses mesures changent pour la pratique des activités de marche et de randonnée individuelle ou encadrée au sein d'un club :

- Pas de limitation de durée
- Pas de limitation de distance
- Pas de justificatifs à fournir
- Le nouveau couvre-feu est instauré de 21h à 6h
- La nouvelle jauge des groupes : la limitation est maintenant de 10 personnes (encadrant compris) sur l'espace public.

<https://www.ffrandonnee.fr/s-informer/actualites/le-nouveau-plan-de-reprise-d-activite-rando-au-19-mai-2021>

[Cliquez ici pour obtenir le détail des mesures sanitaires actuelles pour la randonnée](#)

**Prochaines étapes le 9 juin et le 30 juin 2021**

## Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 19 mai 2021

Ces mesures seront conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département

CATÉGORIES	19 mai 2021	9 juin 2021	30 juin 2021
	Couvre-feu à 21h	Couvre-feu à 23h	Fin du couvre-feu
<b>PUBLICS PRIORITAIRES</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mineurs Scolaire &amp; périscolaire Sport extrascolaire, associatif, encadré</li> </ul>	<b>Autorisé</b> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles	<b>Autorisé</b> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles	<b>Autorisé</b> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sportifs de haut niveau et professionnels</li> <li>Personnes à handicap reconnu MDPH avec encadrement</li> <li>Prescription médicale d'activité physique adaptée (APA)</li> <li>Formation professionnelle et universitaire</li> </ul>	<b>Autorisé</b> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts - Dérogation au couvre-feu	<b>Autorisé</b> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts - Dérogation au couvre-feu	<b>Autorisé</b> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts
<b>MAJEURS</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratique individuelle</li> </ul>	<b>Autorisé</b> - En extérieur uniquement - Pratique sans contact uniquement - Rassemblement 10 personnes maximum	<b>Autorisé</b> - En extérieur pratique avec contact autorisée - En intérieur pratique sans contact uniquement - Rassemblement 10 personnes maximum	<b>Autorisé</b> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Plus de limitation de rassemblement mais respect de la distanciation
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pratique encadrée</li> </ul>	<b>Autorisé</b> - En extérieur uniquement - Pratique sans contact uniquement - 10 personnes maximum sur la voie publique - Pas de limitation de participants dans les équipements pour une pratique encadrée	<b>Autorisé</b> - En extérieur pratique avec contact autorisée - En intérieur pratique sans contact uniquement - 25 personnes maximum sur la voie publique pour une pratique encadrée - Pas de limitation de participants dans les équipements pour une pratique encadrée	<b>Autorisé</b> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Plus de limitation des rassemblements

CATÉGORIES	19 mai 2021	9 juin 2021	30 juin 2021
	Couvre-feu à 21h	Couvre-feu à 23h	Fin du couvre-feu
<b>COMPÉTITIONS</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Haut niveau et professionnel</li> </ul>	<b>Autorisé</b>	<b>Autorisé</b>	<b>Autorisé</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amateurs Mineurs</li> </ul>	<b>Autorisé</b> - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 50 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants	<b>Autorisé</b> - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants	<b>Autorisé</b> - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 2500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amateurs Majeurs (hors publics prioritaires)</li> </ul>	<b>Autorisé</b> - Pratique sans contact uniquement - Espace public : 50 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur : sans limitation de participants - Equipement intérieur : Interdit	<b>Autorisé</b> - En extérieur, pratique avec contact autorisée - En intérieur, pratique sans contact uniquement - Espace public : 500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur : sans limitation de participants - Equipement intérieur : jauge à 50% de la capacité	<b>Autorisé</b> - En extérieur et en intérieur, pratique avec contact autorisée - Espace public : 2500 participants (simultané ou par épreuve) - Equipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants
<b>SPECTATEURS</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Espace public</li> </ul>	- Rassemblement 10 personnes maximum	- Rassemblement 10 personnes maximum	- Règle en vigueur dans l'espace public à date
<ul style="list-style-type: none"> <li>Equipement extérieur ou ERP de plein air éphémère</li> </ul>	- Assis uniquement - Jauge : 35% de la capacité maximale dans la limite de 1000 personnes	- Assis uniquement - Jauge : 65% de la capacité maximale dans la limite de 5000 personnes - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes	- Assis : jusqu'à 100% de la capacité de l'enceinte, sur décision du préfet - Debout : 4m <sup>2</sup> par personne, sur décision du préfet - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes
<ul style="list-style-type: none"> <li>Equipement intérieur</li> </ul>	- Assis uniquement - Jauge : 35% de la capacité maximale dans la limite de 800 personnes	- Assis uniquement - Jauge : 65% de la capacité maximale dans la limite de 5000 personnes - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes	- Assis : jusqu'à 100% de la capacité de l'enceinte, sur décision du préfet - Debout : 4m <sup>2</sup> par personne, sur décision du préfet - Pass sanitaire à partir de 1000 personnes
<b>VESTIAIRES COLLECTIFS</b>			
	- Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines	- Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines	- Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines
<b>RESTAURATION, BUVETTE</b>			
	- Protocole HCR applicable	- Protocole HCR applicable	- Protocole HCR applicable